

**COMPTE-RENDU**  
**COMMUNE DE LYS ST GEORGES**  
**Département de l'Indre**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018**

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 30 novembre 2018 initialement prévue, avec convocation en date du 21 novembre 2018, le conseil a de nouveau été convoqué.

Le quatorze décembre deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 07 décembre 2018.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Christiane TARDIVAT, Pascal BALLEREAU, Quentin MENURET, Olivier MICHOT, Jean-François FOUCHET, Sylvie LAURENT, Nicole MISÉRÉ, Michaël BLANCHARD,

Absents : Cécile DEGROLARD, Jean-François VIAUD  
Secrétaire de séance : Sylvie LAURENT

**Approbation du compte-rendu :**

*Le compte-rendu de la séance du Municipal du 19 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents*

**ORDRE DU JOUR :**

- Changement de système de collecte sélective
- Location de terrains communaux : adjudication

**Questions diverses**

- Evolution du Répertoire Electoral Unique (REU) : composition de la commission de contrôle
- Diagnostic voirie

**2018-37 : Changement de système de collecte sélective**

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui a fixé notamment comme objectif l'extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques sur tout le territoire national avant 2022.

Vu la délibération du 24 novembre 2016 de la CDC du Val de Bouzanne portant sur le remplacement des conteneurs de 750 litres par des colonnes de 4m<sup>3</sup> pour tous les flux de collecte sélective (journaux/magazines, emballages et verre).

Vu la condition à respecter d'une colonne par flux pour 200 habitants (voir tableau annexé à la présente délibération), la CDC du Val de Bouzanne demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les deux points qu'il souhaite conserver - au lieu de trois actuellement : le Bourg, Fondeville et le Plessis.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les deux points de tri à conserver.

**Le Conseil Municipal** décide :

- de conserver les points de Fondeville et du Plessis

**Le Conseil Municipal** précise quelques éléments essentiels à cette prise de décision :

- Au prorata de la population, les secteurs de Fondeville et du Plessis représentent une densité de population plus importante.
- Ces deux points sont placés sur des zones de passage, à la vue de tous. S'ils étaient amenés à disparaître, le risque de dépôts sauvages serait vraisemblablement plus important.
- Sur les trois points de collecte, c'est celui du Bourg où il y a le moins de volume de déchets collectés. Ce point est également problématique pour effectuer les manœuvres nécessaires au camion-porteur équipé d'une grue.
- Le Bourg étant classé, la mise en place de ces colonnes dénaturerait le site (plateforme de 14 m<sup>2</sup> nécessaire pour accueillir les 3 colonnes).

**2018-38 : Locations de terrains communaux : adjudication**

Le Maire informe l'assemblée que l'adjudication de terrains communaux établie en 2010 vient à expiration et qu'il convient de renouveler les baux. Il propose d'effectuer une prochaine séance d'adjudication des dits terrains pour une nouvelle période de 9 années et de choisir deux conseillers municipaux pour l'assister.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- Décide de procéder à l'adjudication de terrains communaux et d'en accepter le cahier des charges.
- La date de l'adjudication est fixée au samedi 26 janvier 2019 à 10h00 à la Mairie.
- Nomme les Conseillers Municipaux pour assister à cette adjudication :

-Pascal BALLEREAU

-Michaël BLANCHARD

**Questions diverses et informations :**

- Madame Nicole MISERE et Monsieur Olivier MICHOT se sont portés volontaires pour faire partie de la commission de contrôle de la liste électorale.
- Un diagnostic des voies communales a été demandé à l'unité territoriale de la Châtre.
- Les vœux du Maire se dérouleront le samedi 19 janvier 2019 à 17h30, à la salle des fêtes.

La secrétaire de séance,  
Sylvie LAURENT

Le Maire,  
Christian VILLETEAU

Les Conseillers,